

VIE A LA CUS :



Le CHS

Sur demande des agents concernant entre autres la poussière de silice et les bras d'aspiration, le CHS a visité la Fondation de l'Oeuvre Notre Dame le 8 mars.

Les agents sont en contact permanent avec la silice, le quartz et le feldspath.

Ils se plaignent d'une régurgitation de poussières particulièrement à la pause de midi. Les bras d'aspiration sont trop longs et à l'intérieur stagne la poussière. Tous les aspirateurs n'ont pas la même capacité d'aspiration.

Actuellement, les agents ramènent les tenues de travail à la maison pour nettoyage, entraînant ainsi un risque pour toute leur famille.

Le CHS émet le souhait qu'une entreprise spécialisée s'occupe du nettoyage des tenues de travail des tailleurs de pierre, sachant que la silice est hautement dangereuse (cancérigène = silicose).

A la DSS

Les syndicats ont rencontré le 21 mars la Direction de la Solidarité et de la Santé. Le but de cette réunion consistait à présenter aux organisations syndicales le nouveau découpage des unités territoriales. La fusion de deux unités territoriales fait qu'il n'y aura plus que 5 unités alors qu'auparavant il y en avait 7. Cette fusion n'aura aucune incidence pour le personnel puisqu'il n'y aura aucune suppression de poste.

Promotions

Quelques chiffres :

Le train de promotions 2011 (avancements de grade et promotions internes) coûte 853 000 € à la collectivité. 3 632 agents ont été promouvables dans les deux catégories précitées, 608 agents ont été retenus. A noter que les promotions du cadre B technique restent à intervenir.

Techniciens territoriaux

Les techniciens territoriaux sont depuis un moment dans l'expectative de leurs rémunérations et de leurs promotions. Avatars administratifs



et informatiques se succèdent.

Nous espérons que ces collègues techniciens verront bientôt une issue favorable avec une concrétisation pécuniaire sur leurs feuilles de paie. La CAP de juin 2011 devrait également régler les promotions des collègues en question.

Requiem retraites

Vous êtes nombreux à nous faire part de votre déception et de votre amertume, suite aux grèves liées à la réforme des retraites.

Le gouvernement n'a pas cédé aux diverses pressions, dont celles de la rue.

Toutefois, votre participation active n'a pas été inutile. Certains effets positifs doivent être relevés.

Souvenez-vous qu'initialement, le gouvernement voulait remettre en cause les règles des 75 %, des 6 derniers mois et des pensions de réversion.

Sur ces trois derniers points, nous avons pu préserver l'existant et ceci grâce à votre mobilisation.

Nous ne le répétons

jamais assez, les

syndicats n'ont de

réelle puissance que

celle que leur

accordent leurs

membres !

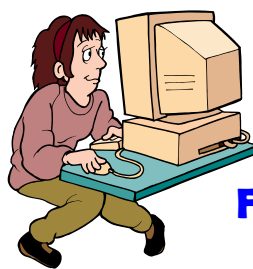


BON A SAVOIR :

Déclaration de perte des papiers d'identité : un téléservice sur le net

Dans le cadre des mesures RGPP relatives aux simplifications administratives, la direction générale de la modernisation de l'Etat a mis en oeuvre avec le ministère de l'intérieur un téléservice visant à déclarer en une seule fois sur internet, via le site « mon.servicepublic.fr » la perte et la demande de renouvellement de plusieurs titres. Ce téléservice permet à ce jour de pré-déclarer la perte de la carte nationale d'identité, de passeport et de certificat d'immatriculation du véhicule. Il permet également d'effectuer une pré-demande de renouvellement de passeport, de certificat d'immatriculation de véhicule et de permis de conduire.

Une circulaire du 26 février 2011 explique ces modalités.



Filière médico-sociale

Le 16 mars dernier, vous étiez nombreux à participer aux actions concernant la non-reconnaissance par le gouvernement de certains diplômes de la filière médico sociale.

...Suite de l'article sur notre site internet <http://fafptcus.fr>

Salaires des fonctionnaires : Le poker menteur du gouvernement

Le gouvernement vient d'annoncer aux organisations syndicales sa décision de geler la valeur du point d'indice jusqu'en 2012. Les fonctionnaires ne verront donc aucune évolution collective de leur pouvoir d'achat.

...Suite de l'article sur notre site internet <http://fafptcus.fr>

Congés payés



Un décret du 26 novembre 1985 fixe les règles de congés des fonctionnaires

territoriaux. Une

question écrite soulève le problème de fractionnement et d'échelonnement des congés au cours de l'année. La réponse est claire, elle s'appuie sur une jurisprudence de 2005.

Ainsi l'agent peut demander à fractionner et échelonner son congé annuel au cours de la période de référence sans limitation du nombre de fractionnements dès lors que cette organisation recueille l'accord de l'autorité territoriale.

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat FA-FPT CUS

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104

📍 1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG
<http://fafptcus.fr>